

Focus Conjoncture - L'économie toujours sous l'emprise du COVID-19



Anouar Boukamel

Attaché

Centre de compétence Economie & Conjoncteur

VBO-FEB

ABSTRACT

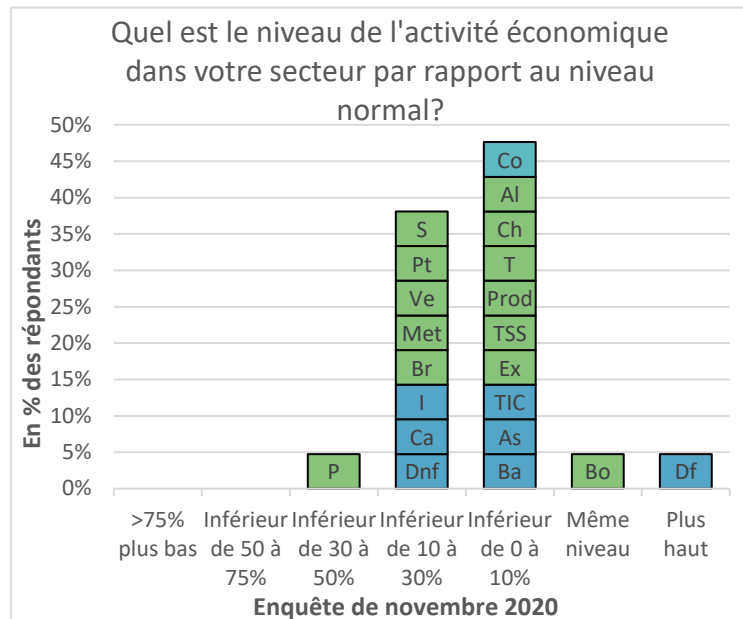
Deux fois par an, la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) interroge ses fédérations sectorielles pour mesurer la température économique. Sur la base de cette enquête (menée durant le mois de novembre), elle dresse le bilan de la situation économique belge et ses prévisions pour le semestre à venir.

Activité économique

Les secteurs sondés rapportent un niveau d'activité largement inférieur au niveau normal. En effet, 90% des répondants font état d'une activité économique déprimée. Seuls les secteurs du **bois**, dont l'activité se maintient, et du **commerce alimentaire**, dont l'activité est en hausse, se démarquent quelque peu.

En tenant compte de la taille relative des secteurs et de leur poids économique, la baisse de l'activité lors de notre enquête de novembre est de 6,8% par rapport au niveau normal, contre 21,4% lors de la seconde moitié de mai.

Comme lors de notre enquête de mai, les difficultés de nos membres se situent surtout du côté de la demande. La part imputable à des problèmes de demande s'est même renforcée, celle-ci étant désormais de 71%, contre 61% en mai. Des inquiétudes renforcées, qui sont surtout à trouver du côté de la demande intérieure (38,3% contre 32,3% en mai), l'insuffisance de la demande extérieure (33,1% contre 29% en mai) arrivant ensuite.



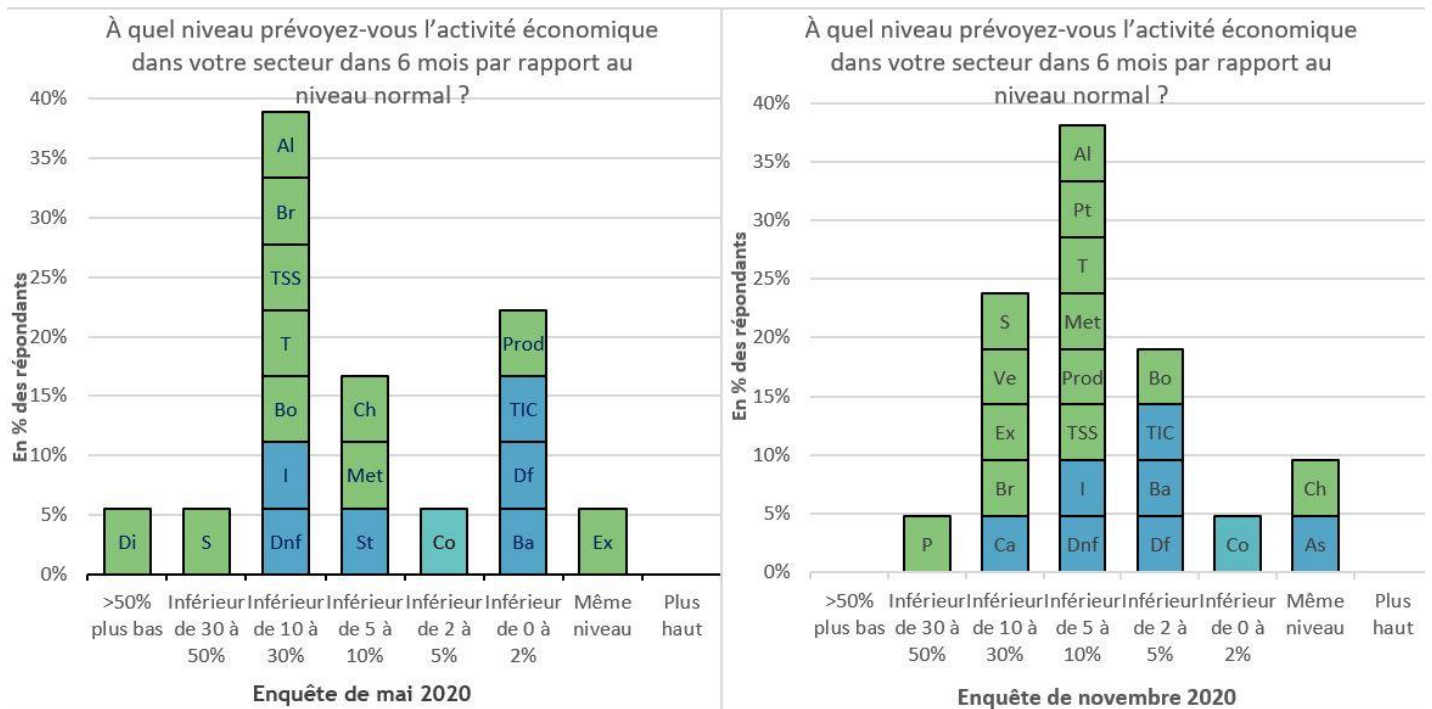
Al : Alimentation ; **As** : Assurances ; **Ba** : Banques ; **Bo** : Bois ; **Br** : briques **Ca** : Commerce automobile ; **Ch** : chimie ; **Co** : Construction ; **Df** : Commerce alimentaire ; **Dnf** : Commerce non alimentaire ; **Di** : Diamant ; **Ex** : extraction ; **I** : intérim ; **Met** : Fournisseurs aux producteurs de métal ; **P** : Fabricants de pâte, papier et carton ; **Prod** : Production technology and mechatronics ; **Pt** : Industries transformatrices du papier ; **S** : Sidérurgie ; **St** : STIB ; **T** : textile ; **TIC** : Technologies de l'information et de la communication ; **TSS** : Transport solution systems ; **Ve** : Verre.

Les éléments du côté de l'offre arrivent en second lieu. Mais contrairement aux éléments du côté de la demande, la hiérarchie et l'importance des canaux de transmission ont connu quelques évolutions notables.

Désormais, nos secteurs mettent en avant le manque de personnel (10,9% contre 8,1% en mai) comme élément de l'offre impactant le plus le déclin de leur activité économique. En mai, c'étaient les difficultés relatives à une organisation sûre du travail (avec distanciation) qui représentaient l'élément de l'offre le plus problématique. Désormais, il s'agit de l'élément le moins important, à hauteur de 3,6% (contre 13,2% en mai).

Cela montre que, d'un côté, les entreprises ont su rapidement s'adapter afin d'organiser le travail selon un cadre assurant la sécurité des travailleurs et la bonne tenue des règles de distanciation sociale. Mais que, d'un autre côté, le travail est désormais plus difficile à organiser du fait d'un absentéisme plus important que la normale : de nombreux salariés sont soit infectés soit en quarantaine. À titre d'illustration, les secteurs de l'**alimentation** et de la **construction** signalent que deux tiers des entreprises font face à une absence accrue de personnel pour ces raisons.

Après ces difficultés liées au personnel, l'interdiction d'ouvrir (7,7% contre 5% en mai) et les perturbations des chaînes d'approvisionnement (6,4% contre 12,8% en mai) suivent comme raisons explicatives du déclin de l'activité. Il semble donc que les chaînes de valeur internationales sont moins perturbées au cours de la 2^e vague de la pandémie que pendant la première. Cette situation s'explique par le fait que les installations de production en Asie, et surtout en Chine, sont à nouveau entièrement opérationnelles.



Prospectivement, près de 62% des secteurs s'attendent à ce que leur activité reste inférieure de -5 à -30% dans six mois. En moyenne pondérée, nos secteurs indiquent que l'activité économique serait entre 3% et 5,3% inférieure au niveau normal dans six mois, contre une fourchette de -5 à -9% lors de notre enquête précédente. Outre les secteurs actuellement à l'arrêt (Horeca, événementiel, métiers de contact, etc.), les secteurs les plus pessimistes quant à l'avenir proche sont le commerce **non alimentaire**, le **commerce automobile**, le **papier**, le **verre** et la **sidérurgie**.

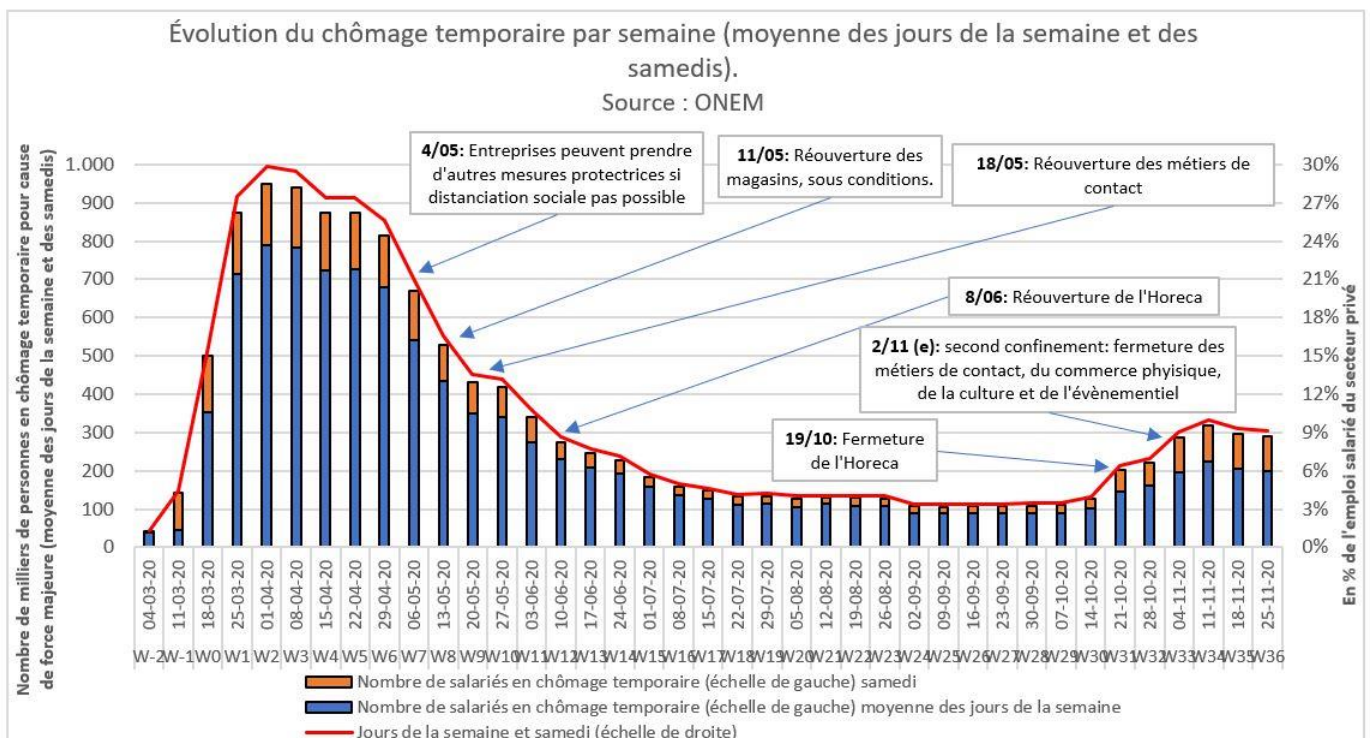
La première vague du virus et le premier confinement, qui a entraîné une fermeture des magasins physiques pendant plus de 6 semaines, ont déjà très durement impacté le **commerce non alimentaire**. Le secteur souffrira aussi du second confinement. Étant donné la difficulté et la complexité d'organiser le travail autour de systèmes de type « click & collect », le secteur ne s'attend pas à ce que cela compense les pertes de chiffres d'affaires énormes dues à la fermeture des magasins physiques.

Heureusement, plus de magasins ont été considérés comme essentiels et ont donc pu rester ouverts lors du second confinement et il sera aussi moins long que le premier (4 semaines au lieu de 6). Le secteur de la distribution **non alimentaire** est donc un peu moins pessimiste concernant les chiffres à six mois et tablent sur une contraction de 5 à 10 par rapport à la normale (contre 10 à 30% en mai).

Pour le secteur de l'(agro)**alimentaire**, le pessimisme important provient en premier lieu de la fermeture de l'Horeca, un client majeur. En second lieu, les activités des traiteurs ont aussi été fortement limitées (fermeture des cantines d'entreprise et/ou à l'obligation de télétravail pour de nombreux salariés), et donc une demande fortement réduite de la part d'un autre client majeur. Enfin, beaucoup d'entreprises dans le secteur alimentaire produisent des produits de qualité typiquement belges (pralines, chocolats, bières, frites, etc.) qui dépendent fortement des touristes étrangers en Belgique (en forte diminution) ou des activités festives à l'étranger (aussi en forte baisse).

En outre, les perspectives d'un certain nombre de secteurs qui produisent des biens d'investissement (construction de machines, fabricants de camions, de bus et de pièces d'avion, et même le secteur des TIC) se sont également assombries au cours des 6 derniers mois.

Emploi



La deuxième vague de COVID-19 et le confinement qui en a découlé ont à nouveau fait grimper le nombre de personnes en chômage temporaire, qui est passé de 105.000 à 110.000 personnes par jour en septembre et octobre (3,4% de l'emploi du secteur privé) à 312.000 personnes à la mi-novembre (9,8%). Il s'agit là d'une augmentation considérable, mais le nombre de chômeurs temporaires est toutefois resté nettement plus faible pendant le deuxième confinement que pendant le premier : en avril, pas moins de 950.000 personnes, soit près de 30% de l'emploi salarié, avaient été en chômage temporaire à un moment donné.

Parmi les secteurs les plus atteints, nous retrouvons en novembre l'**Horeca (45%)**, les **agences de voyages et voyagistes (36%)** et le **transport aérien (30%)**.

Même si nous comptons majoritairement parmi les entreprises les plus atteintes des membres du secteur des services, cela ne veut pas dire que l'industrie a été à l'abri. En effet, après le pic d'avril, le chômage temporaire dans l'industrie n'a cessé de baisser jusqu'en septembre une fois la réorganisation du travail dans un cadre sûr assuré.

Cela montre que les entreprises industrielles se sont attelées à rattraper les retards accumulés vis-à-vis de carnets de commandes pré-COVID bien remplis. Mais ensuite, les chiffres repartent légèrement à la hausse dès octobre car les nouvelles commandes tardent à se manifester (surtout pour certains biens d'investissement).

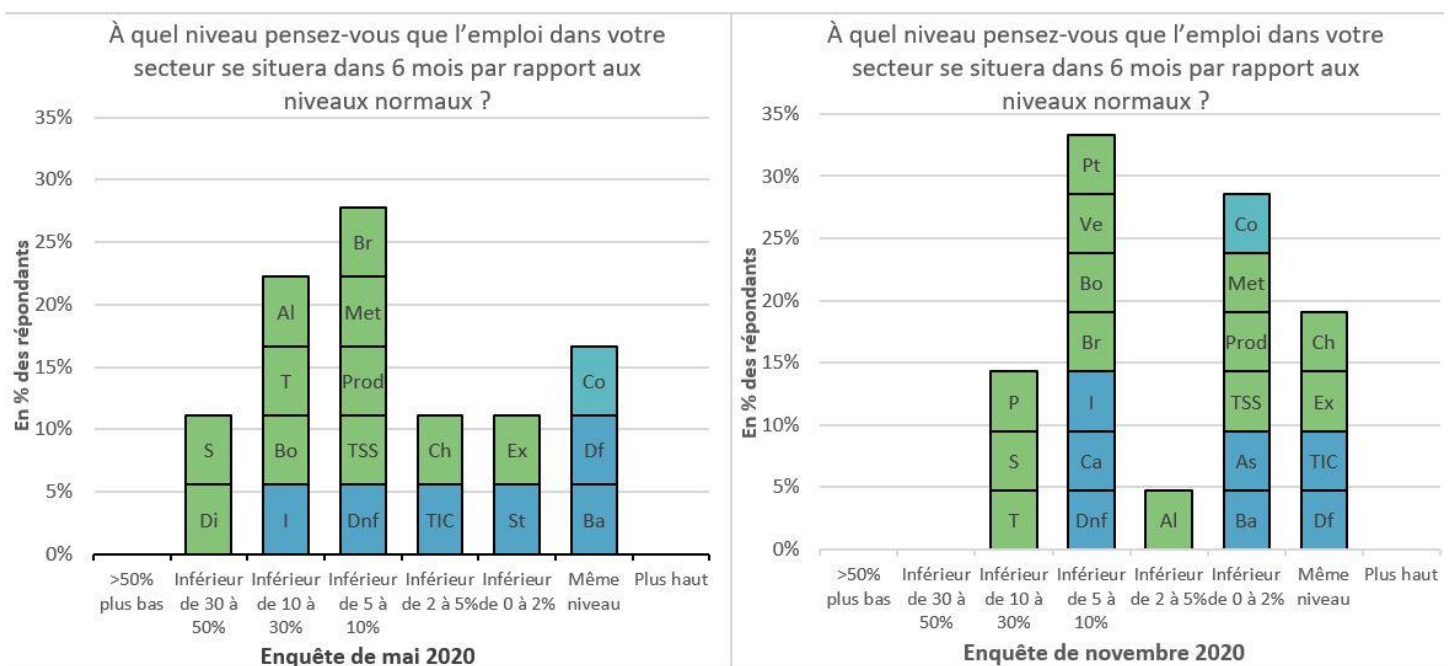
C'est typiquement le cas de l'**industrie automobile**. En effet, l'utilisation du chômage temporaire n'avait cessé de chuter après le pic d'avril (68%). Mais après avoir atteint un minimum de l'ordre de 6% entre juillet septembre, il a de nouveau quelque peu augmenté dès octobre (7%).

Dans le sillage des difficultés du transport aérien, la situation des fabricants d'**autres matériels de transport** reste préoccupante. La situation très problématique de mai (54%) s'est améliorée par la suite jusqu'en août (27%), mais a depuis lors globalement stagné (encore à un peu moins de 25% en octobre et près de 20% en novembre). Étant donné les perspectives à moyen terme du secteur aérien, les difficultés de l'assemblage aéronautique devraient encore perdurer...

Déjà en difficulté depuis quelque temps à cause des incertitudes autour du Brexit, l'**industrie du textile** a, en plus, souffert du ralentissement du rythme de production dans le secteur de la production des moyens de transport (voitures, camions, bus), un utilisateur

important du textile technique¹. C'est pourquoi le chômage temporaire y était particulièrement élevé en avril (60%), avant de retomber graduellement jusqu'à 8% en septembre. Malheureusement, l'effet de rattrapage semble aussi s'être essoufflé, et le chômage temporaire a de nouveau commencé à augmenter en octobre et en novembre (10%).

Cette évolution est également confirmée par notre enquête. En moyenne pondérée, l'emploi au sein de nos entreprises et secteurs était inférieur de 9% au niveau normal au mois de novembre, contre 23% au mois de mai. L'intérim, le commerce non alimentaire, le commerce automobile et la construction étant les secteurs à l'impact absolu le plus élevé.



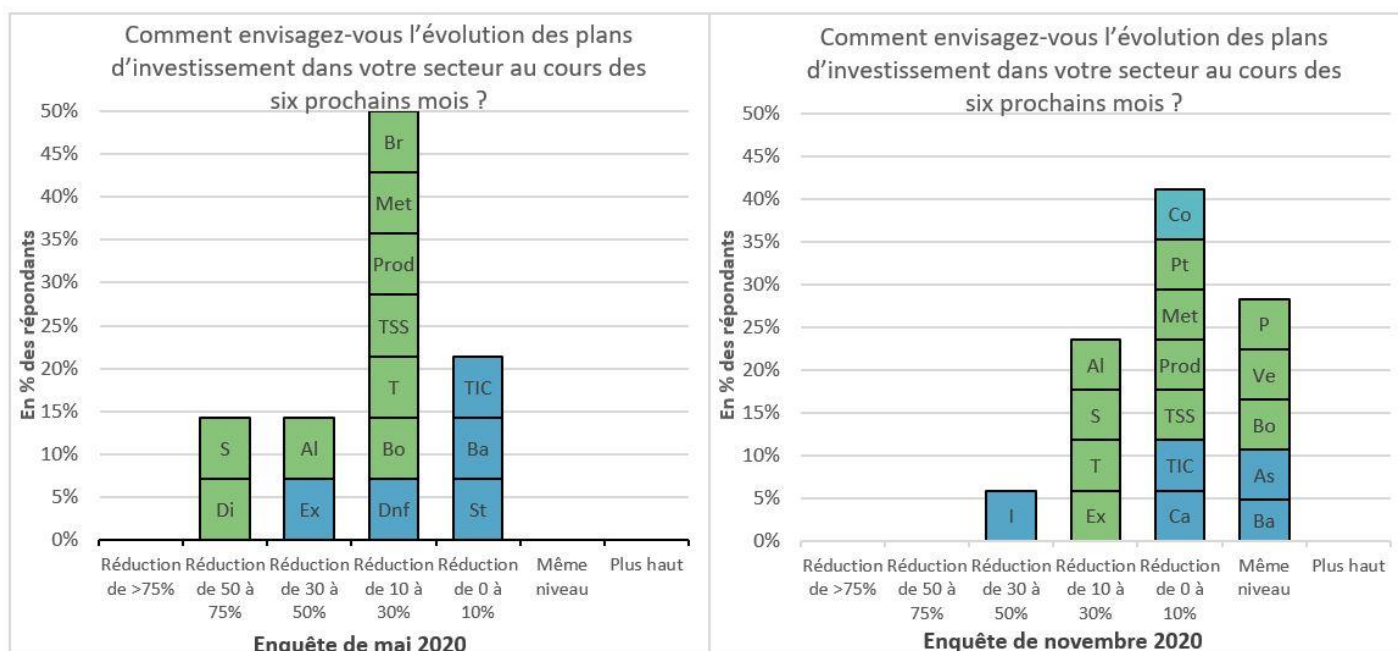
En termes prospectifs, on peut constater un pessimisme moins prononcé sur l'emploi par rapport à l'enquête précédente. Lorsque nous considérons les poids relatifs des répondants en matière d'emploi, la baisse de l'emploi par rapport au niveau normal dans six mois serait comprise entre 2,3% et 4,1%. En mai, nos membres s'attendaient à une baisse de l'emploi comprise entre 4,7% et 8,3% six mois plus tard.

Les prévisions pour l'emploi sont donc aussi un peu moins négatives que celles de l'activité économique. Cela s'explique, d'une part, par les pénuries sur le marché du travail qui

¹ Couvertures pour l'intérieur et les sièges de voitures, bâches pour camions, etc.

rendent le maintien de la main-d'œuvre particulièrement important et, d'autre part, par les mesures sanitaires prises pour lutter contre le COVID-19 qui demandent plus de main-d'œuvre que par le passé pour un même niveau d'activité. La crise du COVID-19 a donc aussi un impact négatif sur la productivité du travail. Combinée à l'augmentation automatique des coûts salariaux découlant de l'indexation et des barèmes, cette baisse de la productivité pèse bien entendu sur la rentabilité des entreprises. Cela renforce encore les problèmes de liquidité des entreprises et peut mettre leur solvabilité en danger si la situation perdure trop longtemps.

Investissements



Dans un tel contexte, les entreprises sont surtout focalisées sur leur survie et l'essentiel des liquidités dont elles disposent est orienté vers ce but. En novembre, la plupart de nos secteurs (71%) escomptent dès lors un recul des investissements au cours des six prochains mois.

Le pourcentage de nos fédérations sectorielles qui s'attendent à une forte baisse (>10%) des investissements est toutefois passé de 79% en mai à 30% en novembre, ce qui reste bien sûr élevé.

Parmi ceux qui s'attendent à une baisse des investissements comprise entre 10 et 30%, nous retrouvons des secteurs comme le **textile** ou la **sidérurgie**, dont le taux d'utilisation

des capacités de production a été extrêmement bas lors de la première moitié de cette année.

Pour le **textile**, la demande internationale est très importante. Déjà confronté depuis quelque temps aux difficultés liées au Brexit, il faut désormais en plus de cela rajouter des perspectives de demande globale moroses à moyen terme, qui n'incitent pas le secteur à investir.

Quant à la **sidérurgie**, ce dernier faisait face dernièrement à un excès de production important au niveau mondial (notamment à cause d'une forte croissance de la production chinoise) et avait déjà fait de lourds investissements pour réduire son impact environnemental. Au vu des perspectives détériorées de ses clients, le taux d'utilisation des capacités de production sera trop faible pour presser le secteur à de nouveau fortement investir.

Par contre, pour ce qui est du secteur **bancaire** et de **l'assurance**, l'environnement actuel n'a pas vraiment d'influence sur leurs plans d'investissement. En effet, ces deux secteurs sont en pleine transition digitale depuis quelque temps. Or, le fait que nous vivions actuellement en pleine pandémie ne remet pas en question ces besoins de digitalisation, bien au contraire, et ils comptent donc maintenir leurs plans.

Il ne fait pas de doute que le COVID-19 engendre d'importants changements et défis, en termes aussi bien d'organisation (click & collect, précautions sanitaires, etc.) que de comportements des consommateurs (e-commerce). En ce sens, il est évident que des investissements sont nécessaires, mais ils ne peuvent bien sûr être réalisés que si les entreprises disposent d'une santé financière suffisamment bonne.

Perspectives économiques

Les perspectives économiques sont aujourd'hui encore plus difficiles à formuler que d'habitude, en raison des grandes incertitudes qui les conditionnent : l'évolution de la situation épidémiologique, le développement de la demande étrangère (Brexit, récents blocages en Allemagne et aux Pays-Bas), l'évolution des dépenses de consommation en Belgique et l'évolution des investissements des entreprises.

En ce qui concerne les consommateurs belges, les revenus des ménages ont été plutôt bien préservés grâce aux mesures du gouvernement. Suite à la fermeture des magasins lors de la première vague, les dépenses en consommation et en loisirs ont de fait été réduites et une épargne dite « forcée » s'est constituée. Malheureusement, à cause de la situation sanitaire, la consommation des ménages sera encore inférieure de 7% à 2019 lors du dernier trimestre de 2020.

Si la situation sanitaire le permet, l'épargne « forcée » s'estomperait peu à peu et alimenterait en partie un rebond assez soutenu de la consommation lors de la seconde moitié de 2021. Ainsi, le niveau de fin 2019 pourrait être graduellement rattrapé au dernier trimestre de 2021.

Les investissements des entreprises sont importants pour innover et préparer l'avenir. Mais les entreprises sont aujourd'hui principalement préoccupées par leur survie dans un environnement truffé d'incertitudes. En effet, une entreprise sur quatre, en bonne santé avant la crise COVID, connaît actuellement de grandes difficultés financières car leur rentabilité et leur liquidité sont sous pression. C'est pourquoi de nombreux projets d'investissement sont reportés ou mis entre parenthèses pour un temps. La reprise des investissements des entreprises devrait être donc plus tardive que la reprise de la consommation des ménages. Fin 2021, l'investissement des entreprises devrait encore être inférieur de près de 15 % à celui de fin 2019.

Globalement, l'économie belge devrait se contracter d'environ 7% en 2020 par rapport à 2019, la plus grande récession de l'après-guerre.

Au premier semestre de 2021, malgré les nombreuses mesures de soutien prises par les autorités fédérales et régionales, la crise économique aura de plus en plus d'effets de second tour : baisse des investissements, multiplication des fermetures ou des faillites, augmentation des restructurations et augmentation du nombre de demandeurs d'emploi. L'impact négatif d'un Brexit dur ou d'une troisième vague d'infections par le COVID-19 risque d'amplifier davantage encore cette spirale négative.

En revanche, si les stratégies de vaccination en Belgique et à l'étranger peuvent garantir que, d'ici aux mois d'été, un pourcentage suffisamment élevé de la population est immunisé contre le COVID-19, l'activité économique pourrait rebondir dans la deuxième partie de l'année 2021. Néanmoins, l'activité économique au quatrième trimestre de 2021 serait encore inférieure d'environ 1% à celle de fin 2019, contre 5% encore au deuxième trimestre. D'un point de vue purement mécanique, la croissance annuelle en 2021 (en raison des effets de base négatifs en 2020) s'élèverait à +4,8%, mais il s'agit plutôt d'un rattrapage après une année 2020 désastreuse.

Conclusion et recommandations

Selon la FEB, une reprise de l'activité économique suppose plusieurs conditions. Premièrement, il est essentiel que la pandémie de COVID-19 soit mieux maîtrisée. Ce n'est que lorsque le nombre d'infections aura suffisamment diminué que des activités économiques importantes pourront rouvrir (l'horeca, les centres de fitness, les cinémas et les manifestations culturelles, sociales et sportives) et que la reprise économique pourra s'amorcer (sans doute mi-2021). Malgré tout, il faudra probablement un certain temps

avant que cette dynamique positive n'éclipse effectivement la dynamique négative des effets de second tour.

Deuxièmement, il faut que la compétitivité de nos entreprises soit préservée. Et malheureusement, il y a une fois de plus un risque de déraillement. Nous constatons déjà, dans les pays voisins, une forte tendance à modérer les augmentations salariales réelles ou nominales.

En revanche, en Belgique, les indexations et les augmentations barémiques sont toujours garanties en vertu de la loi de '96 révisée en mars 2017. Il y a donc un réel risque que nos coûts salariaux déraillent à nouveau sur cette seule base. Les méthodes de calcul comparatif, les marges de sécurité et les procédures prévues par la loi pour faire contrepoids aux automatismes existants doivent impérativement correctement être appliquées dans les semaines à venir, même si les calculs ne seront pas facilités par les circonstances exceptionnelles de la crise du COVID-19.

En tout cas, créer des marges supplémentaires pour des augmentations salariales par le biais de circulaires ne ferait qu'amplifier la destruction d'emplois dans le cadre de la profonde crise économique actuelle. Cela rendrait inaccessible l'objectif d'un taux d'emploi de 80% fixé dans l'accord gouvernemental.

Troisièmement, il faut apporter une solution adéquate au problème du travail de soirée dans le secteur de l'e-commerce. Nous sommes en effet toujours à la traîne par rapport aux géants qui se sont établis à nos frontières et qui se taillent la part du lion de l'activité supplémentaire enregistrée dans l'e-commerce suite aux confinements liés au coronavirus. Dans ce domaine, nous continuons à perdre systématiquement de la croissance et de l'emploi.

Quatrièmement, la stabilité et la sécurité de l'approvisionnement énergétique à des prix abordables est aussi un élément important de la compétitivité pour nombre de nos entreprises. Si le gouvernement choisit de fermer les deux derniers réacteurs nucléaires en 2025, les entreprises ne doivent pas payer la facture d'une éventuelle augmentation du prix de l'électricité liée à la construction ou à la compensation² de nouvelles centrales à gaz ou à l'achat de droits d'émission de CO2 élevés pour ces centrales à gaz.

Enfin, n'oublions pas que la crise économique sans précédent de 2020 a laissé de grands trous dans les bilans financiers de centaines de milliers d'entreprises. Selon les chiffres les

² Via le mécanisme de rémunération de la capacité



plus récents de Graydon, une entreprise sur quatre (environ 100.000) qui était en parfaite santé avant la crise serait aujourd'hui en difficulté financière à cause de la crise du COVID. Il est donc important de maintenir les mesures de liquidité³ aussi longtemps que nécessaire, tout en prenant des mesures qui contribuent également à renforcer la solvabilité des entreprises belges. Cette recapitalisation indispensable des entreprises peut par exemple être stimulée en permettant de nouvelles formes d'investissement fiscalement avantageuses dans le capital à risque d'entreprises belges, en étendant la déduction fiscale pour capital à risque ou en créant un fonds octroyant des prêts subordonnés aux entreprises rencontrant des difficultés financières temporaires en raison de la crise du COVID-19 (par exemple le Fonds de transformation en cours de création).

Si toutes ces conditions sont remplies, peut-être pourrions-nous envisager à partir de 2022 des années plus prospères après l'année 2020, désastreuse à bien des égards, et la difficile année de transition 2021.

³ Chômage temporaire, droit passerelle, report de paiement des redevances fiscales et parafiscales